

## Séance du 7 mai 2026

Date de Convocation : 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le sept mai, à 19 h 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe CARRETTE, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CARRETTE Christophe, ALLANO Christelle, SIRVENT Rémy, MICHEL Carole, GALLARDO Alain, MÉNAGÉ Emmanuelle, PEYRET Michaël, MARCHAND Catherine, WILMART Ludovic, ALLANO Henrique, LE MEUR Justine, MARZIAC Adrien, BELLAIS Sophie, ANGOULVANT Pierre,

Absente excusée : PATTIN Annick

M. MARZIAC Adrien a été nommé(e) secrétaire.

Monsieur le Maire, Christophe CARRETTE, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **ORDRE DU JOUR**

- AFFAIRE GENERALE : Désignation des représentants des commissions communales ;
- EPN : Désignation de 3 conseillers municipaux au sein des commissions de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie ;
- CNAS : Désignation du délégué ;
- RGPD : Désignation du référent ;
- CCID : Proposition des membres de la commission communales des impôts directs ;
- FINANCE : Décision modificative du Budget n°1 ;
- FINANCE : Demande de fonds de concours pour un vidéo projecteur et une tablette ;
- Devis ;
- Questions diverses.

## 1) **AFFAIRE GENERALE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS COMMUNALES (D21/2026)**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer 10 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

**Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :**

### **Commission Appel d'offre :**

- Ludovic WILMART
- Justine LE MEUR
- Adrien MARZIAC
- Pierre ANGOULVANT
- Emmanuelle MÉNAGÉ

### **Commission Travaux, Voiries, Espaces publics :**

- Rémy SIRVENT
- Ludovic WILMART
- Pierre ANGOULVANT
- Emmanuelle MÉNAGÉ
- Michaël PEYRET

### **Commission Urbanisme et environnement :**

- Rémy SIRVENT
- Emmanuelle MÉNAGÉ
- Justine LE MEUR
- Pierre ANGOULVANT
- Annick PATTIN

### **Commission Finances :**

- Carole MICHEL
- Adrien MARZIAC
- Michaël PEYRET
- Emmanuelle MÉNAGÉ

### **Commission Administration et Personnel :**

- Christelle ALLANO
- Carole MICHEL
- Alain GALLARDO
- Sophie BELLAIS

**Commission Communication :**

- Rémy SIRVENT
- Carole MICHEL
- Christelle ALLANO
- Sophie BELLAIS
- Annick PATTIN

**Commission Cimetière :**

- Carole MICHEL
- Adrien MARZIAC
- Alain GALLARDO

**Commission Fêtes et Cérémonies :**

- Christelle ALLANO
- Rémy SIRVENT
- Carole MICHEL
- Ludovic WILMART
- Alain GALLARDO
- Catherine MARCHAND
- Sophie BELLAIS
- Henrique ALLANO
- Annick PATTIN

**Commission Affaires scolaires :**

- Christelle ALLANO
- Rémy SIRVENT
- Sophie BELLAIS
- Catherine MARCHAND

**Commission de contrôle des listes électorales :**

- |                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| - Rémy SIRVENT    | - Annick PATTIN    |
| - Jean CHEVALLIER | - Karine ALLANO    |
| - Caroline GATINE | - Lydie LEFRANÇOIS |

**Correspondant Défense :**

- Christophe CARRETTE

**Délégué CNAS :**

- Catherine MARCHAND

**Délégué RGPD :**

- Carole MICHEL
- Adrien MARZIAC

**2) EPN : DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVREUX PORTES DE NORMANDIE (D22/2026)**

Par délibération du conseil communautaire du 7 avril 2026, la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie a créé 5 commissions communautaires ayant vocation à être réunies avant les séances de conseil afin de débattre et de donner un avis sur les dossiers qui seront soumis au vote de ce conseil. Il est précisé qu'elles ne sont pas publiques et qu'elles n'ont aucun pouvoir de décision.

Les commissions créées sont réparties selon les thématiques suivantes :

- Commission n°1 : Attractivité économique – Tourisme – Enseignement supérieur & recherche – Développement des usages numériques – Aménagement du Territoire – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air.
- Commission n°2 : Eau et assainissement – Grand cycle de l'eau – Biodiversité
- Commission n°3 : Equilibre territorial et social de l'habitat – Politique de la ville – CISPD – Cohésion sociale – Emploi – Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale
- Commission n°4 : Voirie – Stationnement – Gestion des déchets – Propreté
- Commission n°5 : Finances – Ressources – Grands équipements

La délibération susvisée prévoit que ces commissions thématiques communautaires peuvent associer, en plus des conseillers communautaires, des conseillers municipaux des communes membres qui ne siègent pas au conseil communautaire, **dans la limite de trois conseillers par commune**, afin de renforcer la participation des élus municipaux aux travaux intercommunaux.

Il appartient au conseil municipal de fixer le nombre de conseillers municipaux qui pourront participer aux commissions communautaires et de procéder à la désignation desdits conseillers municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-33,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie en date du 7 avril 2026 portant création des commissions communautaires,

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal**

- **FIXE à 3 le nombre de conseillers municipaux qui pourront participer aux commissions communautaires pour la commune.**
- **DESIGNE en qualité de membres représentants la commune au sein d'une commission communautaire :**
  - **M. Ludovic WILMART**
  - **M. Adrien MARZIAC**
  - **Mme Sophie BELLAIS**

### **3) CCID : PROPOSITION DES MEMBRES DE LA CCID (D.23/2026)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jour de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de 24 noms :**

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| - Alain GALLARDO     | - Claire PAROCHE    |
| - Mickaël PEYRET     | - Nils DERET        |
| - Emmanuelle MÉNAGÉ  | - Christelle ALLANO |
| - Ludovic WILMART    | - Régis TAHUREL     |
| - Catherine MARCHAND | - Jean CHEVALLIER   |
| - Henrique ALLANO    | - Karine ALLANO     |
| - Rémy SIRVENT       | - Eric PAROCHE      |
| - Pierre ANGOULVANT  | - Annick PATTIN     |
| - Adrien MARZIAC     | - Marc MÉNAGÉ       |
| - Thomas PILET       | - Sylvie DUCROS     |
| - Jackie ROSE        | - François RAVANNE  |
| - Jean DOUCHIN       | - Monique RIBOULOT  |

### **4) FINANCE : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1**

Point de l'ordre du jour reporté au prochain conseil

### **5) FINANCE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – VIDEO PROJECTEUR ET TABLETTE (D.24/2026)**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de changer le vidéo projecteur de la classe de maternelle et d'acheter une tablette numérique pour le restaurant scolaire afin de pallier aux exigences de la loi Egalim.

Un devis a été réalisé pour un montant de 2140.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à hauteur de 50 % pour un montant de 1070.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet qui lui est présenté,
- Autorise le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours de 50% pour un montant de 1070.00 €,
- Autorise l'inscription de la somme au Budget de l'exercice 2026, au compte 2183,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

## 6) DEVIS

NEANT

## 7) QUESTION DIVERSES

7.1 Point sur l'organisation du 14 juillet : Mme Christelle ALLANO rappelle que les festivités auront lieu le lundi 13 juillet. Le repas dans la cour de l'école et le feu d'artifice sur le stade, un point est fait sur les différentes locations de matériels : Barnum, traiteur, vaisselles, vigile et le feu d'artifice préparé et tiré par M. BOUGET et Mme COUDRY. Reste à faire : la sono, la demande de débit de boisson temporaire, tester l'éclairage du barnum, distribution des flyers.

7.2 Désignation des délégués municipaux à élection sénatoriale : M. le Maire indique que le conseil municipal sera convoqué le vendredi 5 juin à 20h pour l'élection de 3 délégués.

7.3 M. le Maire remercie Mme Carole MICHEL pour le nettoyage et le fleurissement des abords de la mairie.

7.4 M. Ludovic WILMART explique qu'une administrée a récupéré un chat malade, Mme Catherine MARCHAND lui indique de se rapprocher d'une association située à Saint André de l'Eure, qui s'occupe des chats.

7.5 Mme Emmanuelle MÉNAGÉ demande la procédure à suivre lorsque les gens du voyage s'installent illégalement sur le territoire de la commune. M. le Maire répond que les gens du voyage se sont installés dimanche 3 mai et qu'une demande d'expulsion a été faite auprès de la préfecture de l'Eure mais considérant la fermeture de l'aire d'accueil d'Evreux, la demande n'est pas recevable. Ainsi la saisie du huissier de justice par le biais du tribunal judiciaire d'Evreux, reste la solution à prendre.

Pour éviter l'installation des gens du voyage, M. Michaël PEYRET soumet l'idée d'aménager le stade et de prévoir un budget.

**LA SEANCE EST LEVÉE A 22h25**

Mouettes le 7 mai 2026

Le Maire  
Christophe CARRETTE

